



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : Isabelle VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr

Caen, le 29/04/2024

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2024_148

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 105,89 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
FONTAINE LE PIN	ZC5	2,74	BONNEAU Didier
FONTAINE LE PIN	ZA56	10,75	INDIVISION CANDON
FONTAINE LE PIN	ZB58	10,59	MACE Françoise
FONTAINE LE PIN	ZB23 ZB24	22,19	Notaire DCBN (OSBERT)
FONTAINE LE PIN	ZA122 ZA129	7,33	LEGRIX François
FONTAINE LE PIN	ZA22 ZA73 ZA74 ZA226 ZA104 ZA110	9,65	CANDON Bruno et Carole
FONTAINE LE PIN	ZA11 ZA203 ZA221 – ZB20 ZB55	10,51	DUVAL Martine
FONTAINE LE PIN	ZC7 ZC57	9,91	COLETTE Thérèse
FONTAINE LE PIN	ZA17 ZA31 ZA46	9,27	LEGRIX Cyril
FONTAINE LE PIN	ZA6 ZA213	5,60	GRANDGUILLOT Hubert
SAINT GERMAIN LE VASSON	ZB76 ZB420	1,89	PLANCON Henriette
SAINT GERMAIN LE VASSON	ZE21	1,98	BACON Georges
SAINT GERMAIN LE VASSON	ZH42 ZH316	1,82	LEMOINE Guy

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

EARL DE LA SALETTE
3 rue de Paris
14190 FONTAINE LE PIN

La Cheffe du Pôle Territoire et environnement


Catherine PELLEGRINI

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**